

# Urbanistes des Territoires

Association des Professionnels de l'Urbanisme des Collectivités et Territoires

---

## Quel urbanisme public en France ?

Par Bernard LENSEL

Les réflexions actuelles sur les perspectives de la fonction publique en France et sur une potentielle mise aux normes européennes interpellent les urbanistes.

L'urbanisme, de par sa place dans le processus de production de la Ville, est d'intérêt général.

Il contribue à la qualité de vie des habitants et est placé au cœur du débat avec les citoyens.

Divers modes d'exercices sont complémentaires en France pour exercer les métiers de l'urbanisme :

- La **maîtrise d'ouvrage publique** doit rester indépendante des groupes d'intérêts particuliers si l'on souhaite que la cité soit et reste construite pour tous.
- L'**initiative privée** a la plénitude de sa fonction dans un dialogue avec la commande publique et dans un rôle de créativité permanente.
- Le **secteur parapublic**, ou dit tel, caractérise l'exemple français : l'utilisation de fonds mixtes ou de statuts privés avec un objectif d'intérêt général est assez développée dans notre pays, avec les sociétés d'économie mixte, les agences d'urbanisme et les conseils en architecture, en urbanisme et en environnement, notamment.

Dans ce contexte, le maintien d'un secteur public, lié à l'Etat et aux collectivités territoriales, dont **l'indépendance vis à vis des groupes de pressions**, qu'ils soient politiques, technostрукturels ou financiers doit être assurée, nous semble représenter un gage pour l'équité de traitement des problématiques de l'aménagement urbain.

Faute de cela, des déséquilibres profonds nous guettent, non seulement dans nos métiers, mais dans notre société tout entière :

- La décentralisation qui commence à enrichir notre vie publique nationale perdrait son double objectif de proximité et de vision citoyenne,
- Le développement durable ne serait qu'un slogan incantatoire, qui cacherait mal les déséquilibre entre l'action économique, les nécessités du respect de l'environnement et le volet social, souvent oublié.
- Les inégalités entre catégories de population et entre quartiers de la cité iraient en s'accroissant et généreraient des troubles de moins en moins faciles à contrôler, malgré toutes les mesures d'ordre sécuritaire proposées en aval.

Chaque mode d'exercice des urbanistes a sa logique et sa déontologie propres et ces modes se complètent efficacement.

L'urbanisme public doit garder son rôle de repère et de pivot pour une action publique démocratique et la garantie de son indépendance en est la condition.

**Cette indépendance est un véritable garde fou** et le fondement d'un système de valeurs où la défense de l'intérêt général, la **responsabilisation** de chaque acteur, l'égalité de traitement et la **protection** des plus faibles doivent se rencontrer et se compléter : l'Europe doit se préserver de cette tendance d'ouverture à la loi de la jungle qu'elle a su exorciser heureusement depuis plusieurs décennies.

*Urbanistes des Territoires, 157 rue Paul Bert, 69 003 LYON*

*☎ 04 78 63 46 91, 04 42 91 49 05, 04 91 55 43 69,  
04 78 14 39 80, 04 42 91 49 01, 04 91 55 47 70.*